



## Un tribunal donne l'ordre à l'Église orthodoxe ukrainienne de libérer les bâtiments du monastère de femmes d'Elets à Tchernigov



**Service de communication du DREE, 27.10.2023.** Le 26 octobre, le tribunal de commerce de la région de Tchernigov, en Ukraine, a pris la décision de déclarer illégale la présence de l'Église orthodoxe ukrainienne dans les locaux du monastères d'Elets, rapporte l'Union des journalistes orthodoxes, se référant au service de presse du ministère de la Culture. Le tribunal rejetait ainsi la plainte du diocèse de Tchernigov, dont les juristes insistaient sur la reconnaissance du contrat de jouissance à titre gratuit du monastère restauré.

Ainsi, selon le ministère, le diocèse de l'Église orthodoxe ukrainienne « occupe illégalement depuis le 15 septembre 2021 jusqu'à aujourd'hui un bien national – les bâtiments du monastère de femmes d'Elets, un monument architectural historique – sans la moindre base juridique ». Plusieurs bâtiments sont situés sur le territoire du monastère : la cathédrale de la Dormition, les cellules de l'Est, les cellules du Sud-Est, le mur d'enceinte et les portes.

Le 5 octobre, à Tchernigov, des individus armés vêtus de treillis ont bloqué l'accès à la cathédrale de la Trinité, à la cathédrale de la Transfiguration et au monastère d'Elets. Par la suite, les représentants du

ministère de la Culture ont fermé ces églises sous prétexte de la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation.

Commentant la situation pour l'Union des journalistes orthodoxes : le secrétaire du diocèse de Tchernigov a déclaré que les autorités avaient proposé à l'Église orthodoxe ukrainienne un nouveau contrat lui assurant la jouissance du monastère d'Elets. Cependant, selon lui, le nouveau bail fixait un loyer très élevé que le diocèse n'était pas en mesure de payer.

Plus de 40 sœurs vivent au monastères d'Elets, dont plusieurs moniales grabataires. Deux tiers des religieuses ont plus de 80 ans.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/90930/>